

Ordonnance

en exécution de celle du 25 Mai de la présente année
portant Règlement pour l'œuvre des bons livres.

Paul Thérèse David D^e Astrois, par la miséricorde
divine et la grâce de S^t. Siège apostolique, Archevêque de
Toulouse et Narbonne; &c.

Vus les articles 11, 17, 18 et 19 de notre ordonnance du
25 mai de la présente année, Nous avons ordonné et ordonnons
ce qui suit:

Article premier.

Nous nommons Directeur de l'œuvre des bons livres M.
l'abbé Bergey, un de nos Vicaires généraux; sous Directeur,
M. le Comte de Mac-Carthy.

Article deux

Nous nommons de plus membres du conseil M. M. :
Ducray, Vicaire général, supérieur du grand Séminaire;
Cagan, Archiprêtre, curé de S^t. Etienne;
Laurens, chanoine de S^t. Etienne;
Douarre, curé de S^t. Exupère;
Trac, supérieur du petit Séminaire;
Cabrol, Secrétaire général de l'archevêché;

Le vicomte de Mac-Carthy, Vice Directeur;
Casimir de Belcastel, propriétaire;
Decamps, ancien Docteur;
Fujol, ancien professeur;
Fornier de launeller, anc. Ngt.;
Delpech, professeur en droit;
Doujat Bon d'Empereur, propriétaire;
Edmond de Limayrac, propriétaire;
Eugène de Vaillac, propriétaire;
Desquere.

Article trois.

Le conseil sera convoqué pour le lundi 8 juillet et
choisira dans son sein, en vertu de l'article 18 de notre ordonnance
du 25 mai un bibliothécaire général, un trésorier et un secrétaire.

Article quatre.

La présente ordonnance sera communiquée au conseil dans
sa première assemblée, et transcrite sur les registres.

Donné à Toulouse, le 7 Juin 1833.

+ P. C. D. arch^e de Toulouse.

Par Mandement:

Cabrol, Sec^{al} ch. hon.